

Liberté Égalité Fraternité



Projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation du bassin Seine Normandie 2022-2027

PRÉSENTATION FORUM VALLÉE DE LA MARNE 26/03/2021



Introduction:

- Les risques d'inondations du bassin
- La politique des risques d'inondations
- La mise en œuvre de la Directive Inondation

Le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2022-2027 :

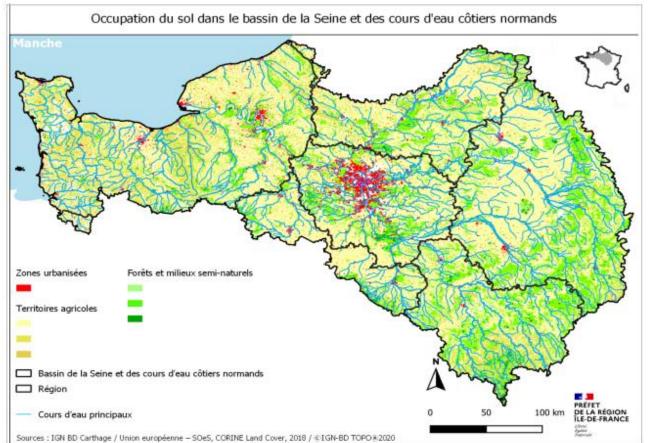
- .Élaboration
- •Contenu



Les risques d'inondations sur le bassin Seine-Normandie



Le bassin Seine-Normandie



Quelques chiffres

- ■95 000 km² dont 4/5 d'espaces
- régions
- **-28** départements
- ■Plus de **8500** communes
- ■18,5 millions d'habitants
- **-10** millions d'emplois
- ■55 600 km de cours d'eau
- ■640 km de façade maritime

Source: projet de PGRI 2022-2027



Rappel: Risque = Aléa(s) x Enjeux

Risque



Aléas : phénomène naturel d'occurrence et d'intens de donnée



Enjeux: personnes, biens, systèmes



Plusieurs types d'inondations

•Débordement de cours d'eau



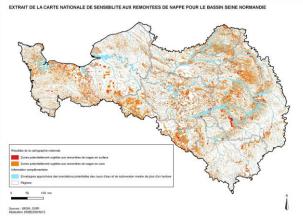
Ruissellement

Submersion marine



Remontéede nappes







Une forte concentration d'enjeux

Des enjeux humains, environnementaux, patrimoniaux et économiques

- ■5 millions de personnes habitent en zone inondable, soit plus 1/4 de la population du bassin
- ■1/5 des communes du bassin ont plus du 1/3 de leur population en zone inondable
- ■Sur le littoral, 200 000 habitants du bassin sont soumis au risque de submersion
- **800** établissements de santé du bassin sont situés en zone Inondable
- ■Environ 4 millions des emplois sont situés en zone inondable, soit 40 % des emplois du bassin
- **-600** stations d'épuration de grande taille (> 2000eqhab) sont en zone inondable
- ■De nombreux sites et monuments de grande valeur patrimoniale sont situés en zone inondable : Notre-Dame, le centre

Source: projet de PGRI 2022-2027



La politique des risques d'inondations





La Directive Inondation

Un objectif : Réduire les conséquences négatives des inondations

Entrée par les enjeux :

- La santé humaine
- Le patrimoine naturel
- Le patrimoine culturel
- Les activités économiques



Actions proportionnées selon l'événement : fréquent, moyen, extrême

Logique d'actions par bassin versant et/ou cellule de submersion



La Directive Inondation : une mise en œuvre à différents niveaux

Cadre européen

Directive inondation

Directive Cadre eau

Cadre national

Stratégie nationale

Planification bassin

Plan de Gestion des risques d'inondation

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Planification et actions territoriales

Stratégie locale sur les territoires à risque important d'inondation

PPRI PPRL

PAPI

PCS

SAGE

Documents d'urbanisme

Dossiers loi sur l'eau



Mise en œuvre de la Directive Inondation sur le bassin

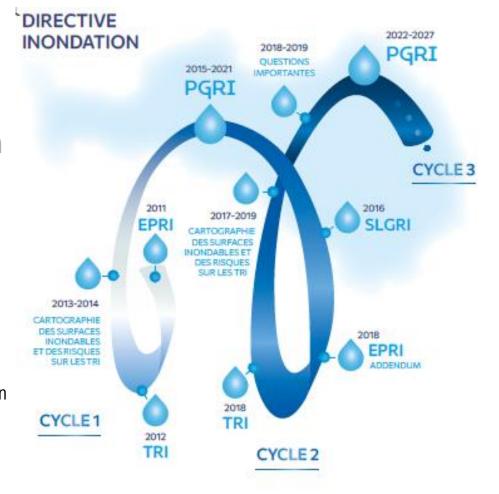
Légende :

•EPRI : évaluation préliminaire du risque d'inondation

•TRI : territoire à risque important d'inondation

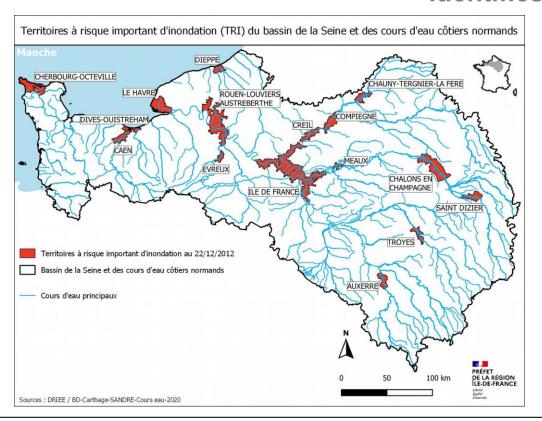
•PGRI : plan de gestion des risques d'inondation

•SLGRI : stratégie locale de gestion des risques d'inondation





16 Territoires à Risques Importants d'Inondation identifiés



- 372 communes
- 42 % de la population du bassin
- 56 % des emplois du bassin

Source: projet de PGRI 2022-2027

- •Identification des TRI au premier cycle
- Maintien du nombre de TRI au deuxième cycle
- •Pas de modification de périmètre



Élaboration du projet de PGRI 2022-2027



Modalités d'élaboration – Article R. 566-11 du CE

Préfet Coordonnateur de Bassin

Comité du Plan Seine élargi au bassin





Secrétariat technique DI : services de l'État, AESN, EPTB



(Collectivités locales, porteurs de PAPI et de SLGRI, réseaux culture du risque, ____ aménageurs ...)

- Lancement en 2019
- Ateliers thématiques en 2019 et 2020
- Assistance juridique en 2020
- Avis de l'Autorité Environnementa le en 2021
- . Consultation₀du





Contenu du projet de PGRI 2022-2027







Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie www.driee.lie-de-france.developpement-durable.gouv.fr



OBJECTIFS ET DISPOSITIONS DU PROJET DE PGRI du BASSIN SEINE-NORMANDIE

4 objectifs prioritaires :

- •Objectif 1 : Aménager les territoires de manière résiliente pour réduire leur vulnérabilité
- •Objectif 2 : Agir sur l'aléa pour augmenter la sécurité des personnes et réduire le coût des dommages
- •Objectif 3 : Améliorer la prévision des phénomènes hydro-météorologiques et se préparer à gérer la crise
- •Objectif 4 : Mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque traduits au travers de 80 dispositions visant de nombreux acteurs et outils.



OBJECTIFS ET DISPOSITIONS DU PROJET DE PGRI du BASSIN SEINE-NORMANDIE

Les objectifs du Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2022-2027 sont déclinés en quatre grands types de dispositions :





Articulation entre le PGRI et le SDAGE

Domaines du PGRI et en commun avec le SDAGE :

Domaines communs	Domaines d'intervention
au SDAGE et au PGRI	du PGRI
 La préservation de la dynamique naturelle des cours d'eau L'entretien des cours d'eau La maîtrise du ruissellement et de l'érosion La gouvernance à l'échelle des bassins versants 	 L'aménagement du territoire et la réduction de la vulnérabilité au risque d'inondation La conscience du risque d'inondation, l'information des citoyens La prévision des inondations et l'alerte La préparation et la gestion de la crise Les diagnostics et la connaissance relatifs aux enjeux soumis à un risque d'inondation et à leur vulnérabilité La connaissance des aléas

Dispositions communes : 14 dispositions du PGRI réparties dans 3 Orientations Fondamentales du SD

•OF 1 : Pour un territoire vivant et résilient : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une bio

•OF 4 : Pour un territoire préparé : assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en

•OF 5 : Protéger la mer et le littoral



Synthèse des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'inondation (SLGRI)

16 TRI – 15 SLGRI

15 synthèses au 30 juin 2020 avec un plan commun :

- Présentation générale
- Contexte du risque inondation sur le territoire
- Démarche de la SLGRI mise en place
- Bilan de la mise en œuvre de la SLGRI selon les 4 objectifs du PGRI (1er cycle)
- Perspectives pour la suite de la mise en œuvre de la SLGRI

=> Annexe 4 du projet de PGRI

Porteur : EPTB Seine Grands Lacs Dyes et du Bassin de la Seine Supérieure

Périmètre du PAPI : des sources de la Seine à sa confluence avec l'Aube.

Le réalisation du PAPI est prévue de 2020 à 2025.

Ce PAPI s'inscrit:

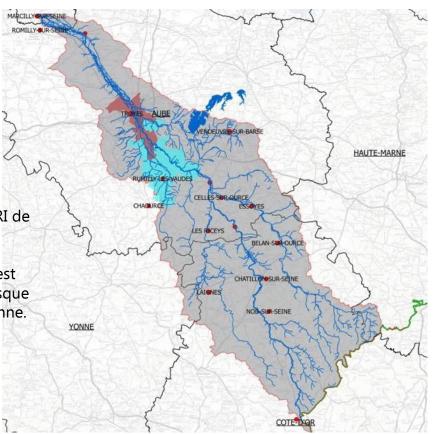
- dans la continuité du PSR de Troyes, qui vise à conforter les digues de protection de l'agglomération troyenne;

- dans la poursuite des objectifs de prévention des inondations sur le TRI de Troyes établis dans la SLGRI de Troyes approuvée le 9 décembre 2016;

- dans le prolongement du PAPI d'intention de la Seine troyenne, qui s'est achevé en 2018 et qui a permis d'établir un diagnostic approfondi du risque d'inondation et une stratégie de prévention pour l'agglomération troyenne.

La stratégie issue du PAPI d'intention repose sur deux axes :

- d'une part, le confortement des ouvrages de protection classés dans l'agglomération troyenne et non réhabilités dans le cadre du PSR;



Date de labellisation devant le Comité Technique du Plan Seme 23 mar 20 al lage Perthois

Date de signature de la convention-cadre de financement : 28 octobre 2019

Porteur: EPTB Seine Grands Lacs

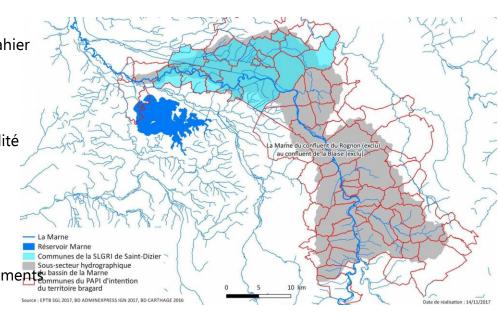
Périmètre centré sur le TRI de Saint-Dizier et le lac-réservoir Marne

Le programme d'actions proposé satisfait aux exigences du cahier des charges PAPI 3.

Ce programme met notamment l'accent sur :

- l'acquisition d'une connaissance plus précise de la vulnérabilité du territoire aux inondations;

- le développement de la culture du risque;
- le confortement des capacités hydrauliques du lac réservoir;
- la recherche d'autres solutions de ralentissement des écoulement des écoulements des écoulement des écoulements de la comparison de la comparison des écoulements de la comparison de





Des questions....